

T.D. Sociologie historique de l'État:  
Qu'est-ce qu'une nation? Ernest Renan

Le XX<sup>ème</sup> siècle fut le théâtre de l'exacerbation de sentiments nationaux, que ce soit avec les deux guerres mondiales ou les guerres de décolonisation et d'indépendance. Mais il serait réducteur de limiter ces revendications nationales aux situations de conflit. En effet, alors que depuis les années 1950, ces dernières connaissent une baisse tendancielle (notamment due à l'espoir du dépassement du cadre étatique avec l'augmentation des capacités de l'organisation régionale qu'est l'Union Européenne), on constate depuis le milieu des années 1990 leur résurgence, alors même que l'Europe occidentale ne se trouve pas dans une conjoncture de tensions<sup>1</sup>. Ce phénomène peut être relié aux échecs répétés de l'UE dans sa réforme, comme par exemple la non-ratification du traité de Rome<sup>2</sup> en 2004 ainsi qu'aux problèmes d'intégration des populations immigrées.

La manifestation objective de ce phénomène se trouve dans l'analyse des scores électoraux des partis d'extrême-droite, c'est-à-dire, pour résumer brièvement, ceux qui entendent résoudre les problèmes précités par une unification de la population autour de valeurs nationales. Ajouté à la multiplication progressive de ces partis national-populistes<sup>3</sup>, on assiste parallèlement à une croissance de leurs scores électoraux. C'est le cas du Front National en 2002 où son leader, Jean-Marie Le Pen, parvint au deuxième tour de l'élection présidentielle. Mais, à défaut d'être exhaustif, on peut également relever les résultats des formations scandinaves, autrichiennes ou suisses<sup>4</sup> suivant cette tendance, qui oscillent entre 15 et 20% des suffrages.

Cependant, alors que nous traitons des sentiments nationaux et des partis national-populistes qui s'appuient sur des valeurs nationales, il semble intéressant et nécessaire de définir le terme de nation. Elle correspond selon le Petit Larousse à « une grande communauté humaine, le plus souvent installée sur un même territoire et qui possède une unité historique, linguistique, culturelle, économique plus ou moins forte ». Cependant, on ne peut pas limiter ces critères objectifs pour caractériser la nation. Il y a aussi une sorte de contrat social implicite entre les membres de la population qui doivent être convaincus d'appartenir à une même nation.

C'est sur ce deuxième point qu'Ernest Renan insiste lorsque celui-ci tente de définir ce qu'est une nation, comment celle-ci se forme. Il mit sa vision en avant lors d'une conférence prononcée à la Sorbonne le 11 mars 1882, retranscrite dans un ouvrage intitulé *Qu'est-ce qu'une nation?*<sup>5</sup>.<sup>1</sup> On limite ici le champ à l'Europe dite occidentale pour ne pas inclure l'Europe Balkanique qui a quant à elle connu une période de guerre, notamment pour des raisons nationales. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement.<sup>2</sup> Ce traité avait pour objectif d'établir une constitution pour l'Europe. Mais celle-ci n'a pu s'appliquer du fait que les vingt-cinq membres devaient la ratifier, ce que n'ont pas fait la France et les Pays-Bas (de nombreux autres pays ont suspendu leur processus de ratification vu que la condition à l'application de ce texte était un accord unanime).

<sup>3</sup> Cf Camus Jean-Yves, *Les métamorphoses de l'extrême-droite en Europe*, 2002. Consulté sur <http://www.mondediplomatique.fr/2002/05/CAMUS/16416>, le 20/04/2009.

<sup>4</sup> Exemples de partis national-populiste en Scandinavie: le Parti du peuple (Dansk Folkeparti) au Danemark, le Partidu progrès (Fremskridtspartiet) en Norvège; en Autriche: le Parti de la liberté d'Autriche, anciennement dirigé par Jörg Haider; en Suisse: l'Union Démocratique du Centre de Christophe Blocher.

<sup>5</sup> Le support de ce texte sur lequel je me suis appuyé et auquel correspondront les pages lorsque je relèverais des

Afin de réaliser un commentaire complet de cet ouvrage, je diviserai le travail en trois parties. Tout d'abord, après une présentation de l'auteur, il sera intéressant de se pencher sur le contexte dans lequel Renan prononce cette conférence. Ensuite, dans un deuxième temps, nous irons au cœur de la pensée de l'auteur en tentant de relever comment l'auteur définit son objet d'étude, la nation. Enfin, nous terminerons cette analyse par une critique de l'œuvre, c'est-à-dire mettre en avant ses limites mais aussi ses points forts, ce qu'elle a apporté.

## **I) Présentation de l'auteur et du contexte**

Né en 1823 en Bretagne (plus précisément à Tréguier, Côtes d'Armor), il perd son père à l'âge de cinq ans, événement qui entraînera des difficultés financières pour sa famille. Il suivra une formation religieuse (il enchaîne les écoles ecclésiastiques et les séminaires), mais opère en 1845 un tournant dans sa carrière: il perd la foi et s'engage dans des études de lettres. Ces deux formations en théologie et lettres l'amèneront à réaliser des ouvrages dans un style poétique mais aussi polémique dans son approche du fait religieux. On peut, pour illustrer ces propos, relever son plus célèbre ouvrage la Vie de Jésus qu'il écrivit en 1863. Ce texte, respectant scrupuleusement les critères de la méthode des recherches scientifiques, lui fit perdre sa chaire au Collège de France pour le motif d'insulter la foi chrétienne.

Au-delà de sa formation, on peut revenir sur ses fonctions. En plus d'être historien français, il était à la fois philosophe et philologue. Autrement dit, il étudiait les langues en se fondant sur l'analyse critique des textes, sa spécialité se concentrant sur les langues sémitiques (c'est-à-dire les langues d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord telles que l'arabe, l'araméen, l'hébreu, le berbère ou bien encore l'amharique...)6. Il multiplia également les voyages à l'étranger (Italie, Orient [Égypte, Grèce, Asie mineure, Liban, Palestine...], Norvège...) ce qui lui permit d'être intégré dans les civilisations qu'il étudiait. C'est notamment en voyage en mer du Nord en compagnie du prince Jérôme Napoléon qu'il apprit la déclaration de guerre de la France à la Prusse en 1870. Ceci nous amène à étudier dorénavant le contexte historique dans lequel évolua cet intellectuel atypique. Ce dernier prononce son discours devant la Sorbonne le 11 mars 1882, c'est-à-dire environ onze ans après la fin des hostilités franco-prussiennes de 1870-1871 et 7 ans après l'instauration de la III<sup>ème</sup> République (en février 1875). La défaite de la France entraînera, en plus de la chute de l'empire, la perte de territoires et l'ouvrage est aux Editions Mille et une nuits, Barcelone, 2008, 48p.6 Il rédige en 1848 son mémoire intitulé Essai historique et théorique sur les langues sémitiques, en 1855 Histoire des langues sémitiques.

L'Empire français et de l'acquittement d'une indemnité de guerre de 5 milliards de francs or, l'annexion des quatre anciens départements de l'Alsace-Moselle. Cette région deviendra alors une province allemande sous le nom d'Alsace-Lorraine, et ce jusqu'à la défaite allemande de la première guerre mondiale et le traité de Versailles. Les allemands revendiquaient l'acquisition de cette région sur le motif que les Alsaciens sont allemands pour les raisons suivantes. Ils auraient une origine ethnique similaires, partageraient une culture propre et l'alsacien est une langue germanique. Cette approche de la nation vient de la définition qu'en a fait Fichte en 1806. Il la fait reposer sur des facteurs objectifs comme la culture, l'histoire, la langue, l'origine ethnique... Or, du côté français, où l'on cherche à récupérer le territoire perdu, on avance une explication d'appartenance à la nation sur d'autres critères que ces derniers. C'est ce que formule Ernest Renan dans sa conférence. Nous allons donc étudier plus en profondeur en quoi consiste sa pensée et plus généralement la conception française de la nation.

## **II) Analyse de l'œuvre**

Nous avons donc désormais pu constater le contexte dans lequel l'auteur établit sa pensée. Lorsque celui-ci la présente à la Sorbonne, il la divise en trois parties distinctes, à la suite d'une brève introduction. Dans celle-ci où il cite de nombreux exemples historiques, il annonce que son analyse va se centrer sur un type précis de regroupement des individus: la nation. Il prévient également que ses propos seront d'ordre sociologique, comme l'atteste la précision suivante quant à sa neutralité: « nous allons traiter les vivants comme d'ordinaire on traite les morts. Nous y mettrons la froideur, l'impartialité la plus absolue » Nous nous attacherons donc à mettre en valeur les principaux points que développent Renan lors de sa définition de la nation.

Tout d'abord, il apporte une précision quant à l'apparition historique de la forme d'organisation nationale; il la fait remonter à la dislocation de l'Empire de Charlemagne au IX<sup>e</sup> siècle. On peut noter qu'aujourd'hui, la tendance en Relations Internationales est de situer ce fait en 1648 avec le traité de Westphalie. Par la suite, on ne pu avoir à nouveau un Empire durable en Europe du fait de son morcellement, ayant instauré une sorte d'équilibre entre les États. Ceci sera observé par Renan de la manière suivante: « La France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie seront encore, dans des centaines d'années, et malgré les aventures qu'elles auront courues<sup>7</sup> [...] les pièces<sup>7</sup> Il est intéressant de relever le caractère visionnaire de ces propos tant l'histoire du siècle qui nous sépare de l'auteur est venue corroborer ceux-ci. On constate en effet que les pays cités se sont maintenus en tant qu'« unité historique » malgré leurs histoires respectives, qu'ils aient traversés la décolonisation, les deux guerres mondiales ou la Guerre Froide.

essentielles d'un damier, dont les cases varient sans cesse d'importance et de grandeur<sup>8</sup>, mais ne se confondent jamais tout à fait »<sup>9</sup>.

Par la suite, Renan multiplie les exemples historiques pour montrer que l'écllosion de la nation est un phénomène isolé, tant géographiquement que temporellement. Les cités grecques et l'Empire romain ne constituaient pas par exemple des nations au sens moderne. Ce serait, selon l'auteur, les peuples germaniques qui introduisirent, lors de leurs différentes vagues d'invasion, la notion de nationalité.

Ces derniers ont en effet imposé des dynasties, auxquelles sont venues s'ajouter le système de noblesse, les habitudes militaires, la notion de patriotisme... De surcroît, les peuples germaniques, alors vainqueurs, ont adopté la langue et la religion des peuples défaits au lieu de leur imposer les leurs. Ils se sont également « mélangé » aux autochtones du fait que les envahisseurs n'avaient que peu de femmes germanes avec eux. Ainsi, la distinction entre les hommes, au bout de quelques générations, ne s'est alors plus fait sur l'origine, la langue ou la religion, mais sur d'autres critères tels que le courage, l'éducation ou le rang social.

Si l'unité « se fait toujours brutalement »<sup>10</sup>, il n'en demeure pas moins que le facteur de l'oubli collectif de certains événements violents est crucial. En effet, si la violence est un moyen de réunir deux ou plusieurs entités distinctes grâce à la domination du vainqueur, il est important qu'un oubli se produise pour que puisse s'établir la possibilité de vivre ensemble et non que persiste un sentiment d'occupation permanente. On peut relier ce fait avec la situation en Irlande du Nord où les protestants ne parviennent pas à oublier la domination catholique, ce qui a débouché sur la multiplication d'attentats et sur une impossibilité de vivre-ensemble (on verra par la suite que c'est pour cette raison que l'Angleterre est une nation mais que le Royaume-Uni ne peut pas être considéré comme tel). Pour reprendre les termes de Renan, « l'oubli et l'erreur historique sont un facteur essentiel à la création d'une nation »<sup>11</sup>, car sans cet oubli nécessaire, les individus se construisent sur ces différences et les entretiennent. Ceci a pour effet de donner des États comme la Turquie où différents peuples se superposent du fait que les dirigeants ont entretenus une distinction des nationalités en fonction de la religion. Cet oubli est donc la condition sine qua non pour qu'existe une nation. Cela ne définit pas

pour autant ce qu'est concrètement une nation. Avant de le faire dans sa troisième partie, l'auteur verra dans la deuxième ce qui ne peut pas permettre de la définir, montrant ainsi bien son opposition à la définition de Fichte et plus généralement allemande.

8 On voit qu'il fait là référence à la perte de l'Alsace-Moselle et n'exclut pas de la récupérer, d'où les variations de grandeur du territoire.

9 Ibid, p.9

10 Ibid, p.14

11 Ibid, p.13

Il met en avant le fait que l'existence d'une dynastie, bien qu'elle puisse être à l'origine de l'élaboration d'une nation, n'est pas le facteur unique et indispensable à cela. Il démontre ce point par des exemples concrets tels que la Suisse ou les États-Unis qui sont bel et bien des nations mais qui ne sont pas construites sur une base dynastique mais sur des regroupements successifs. De plus, l'exemple hexagonal montre que la nation qui s'est construite sur ce socle dynastique a pu, malgré la disparition de cette dernière après la Révolution, se maintenir et se développer.

Par la suite, Renan va reprendre successivement cinq des critères objectifs qui constituaient la base de la définition de la nation de Fichte, et ceci afin de les décrédibiliser en tant que facteurs explicatifs. Il va donc les prendre un par un et montrer leurs lacunes respectives. Il commence ici par la notion de race. Il dénonce le fait d'accorder une trop grande importance à la race, notamment lorsque celle-ci intervient dans la législation<sup>12</sup>. Cette dérive lui semble être « une très grande erreur, qui, si elle devenait dominante, perdrait la civilisation européenne »<sup>13</sup>. On peut donc voir ici qu'il cherche à mobiliser les autres États européens contre la définition de Fichte en les menaçant de leur extinction future s'ils suivent la logique allemande.

Deux événements sont venus rompre l'importance de l'ethnographie comme moyen d'identification d'appartenance à une nation: la religion chrétienne qui unifie et les invasions barbares qui ne se préoccupaient pas de la race des envahis.

Les nations européennes ne se sont donc pas bâties sur une base ethnographique mais reposent au contraire sur un mélange des sangs. Cela a pour conséquence de faire perdre progressivement au facteur de la race, au gré des unions et des invasions, son rôle dans la définition de l'identité chez l'individu. C'est également le cas pour l'Allemagne qui est à la fois « germanique, celtique et slave »<sup>14</sup> et qui ne dispose donc pas d'une « race pure »<sup>15</sup>. Il ne serait donc pas judicieux de revendiquer un territoire sous prétexte de l'origine ethnographique car si ce système venait à se généraliser, des Slaves ou des Celtes pourraient venir demander l'annexion de certaines régions allemandes. Par la suite, Renan continue son raisonnement en s'appuyant cette fois sur le critère linguistique. À son avis, bien qu'elle puisse faciliter une identification entre les individus, la langue<sup>12</sup> On peut comprendre qu'il s'oppose ici à la revendication de l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne sur le motif que la population y résidant est d'origine germanique. Ceci est renforcé par le fait que, sans citer explicitement ce qu'il dénonce, il illustre ces propos par un exemple mettant en scène « la famille germanique [qui aurait] le droit de reprendre les membres épars du germanisme » (p.19), en l'occurrence l'Alsace-Moselle.

13 Ibid, p.19

14 Ibid, p.21

15 Il fera alors une digression sur ce point, précisant que, sur la base d'une conférence prononcée quatre ans plus tôt, les problèmes liés à la race viennent du fait que sa définition est

différente selon qu'elle est traitée par les historiens philologues ou par les anthropologues et physiologistes.

ne peut pas constituer un facteur fondateur de la nation. Il démontre ce fait en montrant qu'il y a plusieurs nations, clairement distinctes, qui ont pourtant la même langue, telles que les États-Unis et l'Angleterre. De la même façon, une nation peut regrouper plusieurs idiomes, à l'image de la Suisse. On pourrait résumer sa réflexion sur la langue, qui est rappelons-le un des ces domaines de prédilection, par le fait que « les langues sont des formations historiques qui indiquent peu de choses sur ceux qui les parlent »<sup>16</sup>.

Le point suivant auquel il s'attaque est celui de la religion, qui ne pourrait pas être la source d'une nationalité moderne. Ceci s'explique par le fait qu'à l'origine, la religion du groupe social était celle de l'État. Or, dans nos sociétés modernes (on sous-entend ici sociétés occidentales), il n'existe plus de religion d'État du fait de la multiplicité des cultes. Au contraire, la nation aujourd'hui se construit plus par l'acceptation de toutes les religions, notamment à travers le principe de la laïcité qui permet à tous de vivre ensemble sans se préoccuper du culte de l'autre.

Par ailleurs, bien que les intérêts particuliers incitent les hommes à nouer des liens entre eux, notamment à travers les traités de commerce, cela ne permet de former une nation selon l'auteur.

Enfin, le cinquième et ultime point objectif censé être créateur de nation selon la définition allemande qu'il met en avant, et ceci afin de démontrer son caractère inapproprié est le facteur géographique, formant les frontières naturelles. Il reconnaît que ce critère joue un rôle important dans la division des nations, notamment parce que « les rivières ont conduit les races; les montagnes les ont arrêtées »<sup>17</sup>. Il ne s'oppose donc pas au fait que les limites naturelles puissent constituer les frontières réelles d'un État. Il conteste en revanche le fait que des nations revendiquent des territoires sous prétexte de parvenir jusqu'à la prochaine rivière ou montagne. Renan considère en effet que procéder à ce genre de raisonnement, qu'il qualifie de « doctrine arbitraire et funeste »<sup>18</sup>, pourrait engendrer la multiplication des guerres. On peut relever le caractère visionnaire de ses propos du fait qu'il avait prédit des conflits destructeurs, des « guerres d'extermination », dus au comportement de la Prusse; s'opposant alors au fort courant idéaliste et pacifiste du XIX<sup>e</sup> siècle.

Renan a donc désormais eu l'occasion de présenter les éléments qui, bien que jouant un rôle plus ou moins important dans le processus de formation d'une nation, ne pouvaient pas être considérés comme définition en soi de cette dernière. Il va donc expliquer dans sa troisième partie qui constitue véritablement la nation selon lui.

Pour faire bref, celle-ci provient du mélange de deux phases: le souvenir d'un passé commun chez les individus composant la société associé à leur volonté de vivre ensemble, de poursuivre

<sup>16</sup> Ibid, p.26

<sup>17</sup> Ibid, p.29

<sup>18</sup> Ibid, p.29.

On ressent ici l'amertume de l'auteur face à l'annexion réalisée par les allemands et utilise des termes forts, tant sur le plan juridique (« arbitraire » pour montrer l'absence de fondement juridique pour réaliser cet acte) que des sentiments (« funeste » rappelant la mort) ensemble cette histoire commune. En effet, le passé regorge d'événements à la fois douloureux tels que les guerres, et notamment les défaites<sup>19</sup>, mais aussi heureux<sup>20</sup>. De plus, il faut, pour que la nation perdure, que les hommes qui la composent désirent continuer la vie commune: « l'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours »<sup>21</sup>.

Il précise donc que le facteur central pour désigner l'appartenance d'un groupe à une nation n'est pas un des critères objectifs vus précédemment mais bien la volonté de ce groupe. C'est lui qui, par sa liberté de choix, décide à quelle nation appartenir. Cela introduit donc la notion de référendum pour savoir à quelle nation, et donc à quel État, les habitants de cette région souhaitent se voir rattacher. Un référendum de cette nature aura été promis à la population à la fin de la première guerre mondiale, mais n'aura finalement jamais eu lieu.

De surcroît, en poursuivant sa logique, l'auteur parvient à émettre l'idée que la nation ne constitue pas une forme éternelle d'organisation des sociétés. En effet, du fait que ce soit les individus qui décident de l'existence d'une nation, ce sont eux qui la créent; mais ils peuvent également la détruire s'ils n'ont plus la volonté de vivre ensemble. Ceci vient du fait que « les volontés humaines sont changeantes », mais aussi parce que « la confédération européenne, probablement, les remplacera »<sup>22</sup>. On constate donc à nouveau la capacité de prévision des événements futurs de Renan qui a envisagé avec justesse, avec plus de 70 ans d'avance sur le début de la construction européenne, le dépassement progressif de l'État-nation au profit de l'intégration dans une organisation régionale. Ce point nous amène, maintenant que nous avons tenté de mettre en avant les points essentiels de cette conférence, à étudier les critiques que nous pouvons formuler à propos de cet ouvrage.

### **III) Critiques liées à cette conférence**

Une double remarque concernant l'analyse de ce discours nous vient spontanément à l'esprit. D'une part, on a pu voir à quel degré Renan fut influencé par le contexte historique et géographique dans lequel il établit sa pensée, et d'autre part, on remarque que celle-ci a influencé l'histoire. Ces deux points constitueront deux critiques essentielles de l'œuvre. Même si on ne peut nier la force de la nouvelle définition de la nation qu'il énonce, on peut en effet reprocher à l'auteur son engagement contre les actes de l'Allemagne, et ce parfois même de

19 Par exemple, on commémore toujours les français morts au combat pendant les deux guerres mondiales, ce renforçant le sentiment d'appartenance nationale car cela rappelle aux individus leur passé commun.

20 La victoire de la France de la Coupe du Monde en 1998 fut un formidable facteur de renforcement des liens nationaux, chacun étant fier de son pays et d'être français.

21 Ibid, p.32

22 Ibid, p.33

manière explicite. Ceci a pour effet d'ôter le caractère neutre et donc objectif de sa réflexion sur la nation, notamment du fait qu'il n'aurait certainement pas tenu le même genre de propos s'il était né outre-Rhin ou à une autre époque. En effet, la revendication de l'Alsace-Moselle par les Allemands reposait sur le fait que la population qui y résidait présentait des traits propres aux germains, tels que la langue, la culture... Or, pour justifier le retour de cette région dans le territoire français, une nouvelle approche était nécessaire, notamment pour contrer les arguments allemands. C'est ce que fit clairement Renan lorsqu'il reprit et s'opposa un par un aux points énoncés auparavant par Fichte pour définir les éléments constitutifs d'une nation. Il insiste à tel point sur le fait que ces critères objectifs ne sont pas suffisants dans la construction d'une nation que l'on pourrait même considérer à la fin de l'écoute de cette conférence qu'ils ne jouent aucun rôle dans l'élaboration de celle-ci. Or, cela est faux du fait que les éléments de similarité permettent aux individus de s'identifier rapidement et ainsi se souder les uns aux autres, ce qui permettra donc à la volonté de vivre

ensemble de naître.

Une précision semble toutefois nécessaire d'être apportée à ce moment de notre analyse.

L'opposition entre les deux conceptions de la nation provient du fait que leur deux penseurs respectifs, Fichte et Renan, partent d'un postulat différent. Gérard Bouchard nous éclaire sur ce point lorsqu'il met en avant deux types de nation, la nation ethnique (Fichte) et celle civique (Renan). Il définit la nation ethnique comme « les collectivités où l'État et le territoire national coïncident avec un groupe ethnique. Dans ce cas, l'État légifère au nom de l'ethnie, dont il s'emploie à protéger et à promouvoir les intérêts » alors que la nation civique « fait référence aux sociétés où la nation repose sur un contrat, donc une adhésion et une appartenance volontaires des individus à la nation. Le droit y établit les règles de base, à caractère universel; l'État les fait respecter; les tribunaux tranchent les contentieux en se référant en priorité à la Constitution. »<sup>23</sup>.

La conception de Renan introduit donc un nouveau postulat, celui de la nation civique, et ceci sous l'influence du contexte historique.

Il nous est donc possible de relever le fait que son travail, sans dénigrer la profondeur intellectuelle de celui-ci, relève plus d'un lobbyiste, si vous me permettez l'anachronisme, que d'un chercheur. En effet, son objectif est d'exercer une influence en vue d'obtenir des avantages, en

l'occurrence récupérer les territoires annexés, pour le collectif qu'il représente et défend, ici la France. Ceci est corroboré par le fait qu'il énonce parfois des éléments contradictoires par rapport à certaines de ses anciennes publications. Bien que la pensée d'un auteur puisse évoluer au fil des années, il n'en demeure pas moins intéressant de mettre en lumière quelques unes de ces

23 BOUCHARD Gérard, in *Les nationalismes au Québec*, sous la direction de Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 318

déclarations paradoxales avec ce qu'il avance dans cette conférence.

Il prétend effectivement que la race a très peu d'importance en France et que les français ignorent pour la plupart leurs origines ethnographiques, comme l'atteste sa déclaration que « faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère »<sup>24</sup>. Cependant, on a également pu relever dans un autre de ses textes des propos choquants: « la colonisation en grand est une nécessité politique tout à fait de premier ordre... La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure n'a rien de choquant... »<sup>25</sup> ou bien encore « la

nature a fait une race d'ouvriers. C'est la race chinoise d'une dextérité de main merveilleuse, sans presque aucun sentiment d'honneur ; gouvernez-la avec justice en prélevant d'elle pour le bienfait d'un tel gouvernement un ample douaire au profit de la race conquérante, elle sera satisfaite ; une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre : soyez pour lui bon et humain, et tout sera dans

l'ordre ; une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne. Que chacun fasse ce pour quoi il est fait et tout ira bien »<sup>26</sup>. On relève donc un racisme primaire chez l'auteur, qui adapte ainsi sa pensée concernant la race en fonction des événements car on avait également besoin, à cette époque où le colonialisme est devenu un enjeu crucial pour le développement de la puissance d'un État, de justifier ces invasions. Ce contre-pied avec son discours à la Sorbonne nous amène donc à être prudent quant à l'opinion réelle de Renan sur ce sujet.

Toutefois, l'histoire ne retiendra de lui que sa définition de la nation et non pas cette ambiguïté d'opinion personnelle. Sa conception de la nation influencera en effet tout le XX<sup>e</sup> siècle et c'est elle qui sera retenue par le droit international, plutôt que celle allemande. En

effet, à la fin de la première guerre mondiale, le président américain Wilson énonce ses célèbres quatorze points, dont celui déterminant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe qui sera par ailleurs repris dans la Charte des Nations Unies en 1945. Cela rejoint Renan sur le fait que c'est aux peuples de choisir à quelles nations appartenir. Ceci aura pour première conséquence un retour de l'Alsace-Moselle sous la direction française (le référendum promis n'a pas été exécuté mais la visite de Clémenceau à Strasbourg fut un tel triomphe devant une foule l'acclamant qu'il considéra que ceci faisait office de plébiscite!), mais plus généralement, ce principe servit de base à la décolonisation (d'où le paradoxe vu qu'il était un fervent défenseur de la colonisation, comme nous avons pu le constater précédemment). Le problème qui risque alors de se poser est l'éclatement et la multiplication du nombre d'États si l'on accorde un territoire à chaque groupe revendiquant une volonté de vivre ensemble.

Ceci peut être le cas en France qui est pourtant selon Renan un exemple de nation, notamment avec

24 Ibid, p.21

25 RENAN Ernest, La Réforme intellectuelle et morale (1871), Editions Complexe, 1990, p.92

26 Op. Cit; p.94

les volontés indépendantistes Corses, ou en Espagne avec les Basques. Il est donc difficile de faire réellement appliquer ce principe donnant aux peuples la possibilité de vivre avec qui ils souhaitent sans risquer l'atomisme et la multiplication des conflits. Appliquons par exemple concrètement la proposition de Renan: imaginons que les classes aisées de la France veuillent seulement vivre entre elles, formant ainsi une nation. Les autres se sentiront alors exclus et auront également des revenus largement inférieurs que les autres, ceci suscitant de la jalousie et pouvant alors déboucher sur un conflit. Ce simple exemple peut démontrer le caractère irréaliste de l'application systématique de la formation d'une nation par l'unique volonté de celle qui la compose.

Toutefois, si on reprend la définition de la nation selon Renan, il nous est possible de constater une crise de la nation française. On remarque en effet des manifestations de rejet de symboles de la France lors de certains événements, notamment sportifs. Le principal incident que l'on a pu constater fut le fait de siffler la Marseillaise, l'hymne national. Ce fut le cas par exemple en 2001 lors du match France-Algérie, en 2008 pour France-Tunisie ou même en 2002 pour un match opposant Bastia à Lorient où les supporters corses ont hué l'hymne. Le message envoyé par ce « moyen de communication » est de montrer sa volonté de ne plus vivre ensemble ou d'exprimer un « mal vivre ensemble ». Ceci manifeste la volonté d'indépendance de la part des Corses et un sentiment d'exclusion de la part des populations immigrées qui ne sentent pas intégrées au reste de la société française qui forme elle la nation.

Il y a donc une crise de la nation vu que celle-ci ne parvient pas à réaliser l'adhésion unanime de la population française. Pour répondre à ce problème, le gouvernement a pris des mesures. Parmi celles-ci, on peut citer le délit d'outrage aux emblèmes de la France, l'arrêt de tout match où la Marseillaise sera sifflée, ou même la création récente du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Cependant, les deux premières mesures citées sont coercitives, elles condamnent ou empêchent juste ceux qui sifflent de manifester leur désapprobation de la nation. Mais ceci n'entraîne pas leur volonté d'adhérer à celle-ci, et le problème reste donc le même, à la différence qu'il est maintenant interdit de le manifester, même si cela fut fait de manière



maladroite. Quant à la création de ce Ministère, ceci est censé répondre plus généralement aux problèmes d'intégration qui constituent en partie la source du rejet de la nation.

L'importance de la nation est en effet très forte en France car l'appartenance à l'État implique l'appartenance à la nation, comme l'atteste par exemple la carte nationale d'identité qui symbolise à la fois le fait d'avoir les droits et les devoirs propres aux français ainsi que d'appartenir à la nation française.

Pour en revenir à Renan, une autre caractéristique de son discours nous interpelle: le caractère visionnaire de ses propos. Nous avons en effet plusieurs fois relevé qu'il voyait au-delà du système dans lequel il évoluait. Il envisage par exemple la fin de la forme nationale de l'État (il n'emploie cependant jamais le terme d'État-nation dans sa conférence), notamment par l'intégration dans la confédération européenne, ce qui est actuellement en train de se produire (même si nous ne connaissons pas encore la fin du processus).

Par ailleurs, ce discours présente l'intérêt d'être un travail de première main: il ne reprend pas de théories d'autres intellectuels, même s'il se base sur une confrontation avec celle de Fichte concernant la nation. Ceci lui est permis grâce à ses nombreuses formations et spécialités dans des domaines variés, que ce soit la philosophie, la théologie (important lorsqu'il traite de la place de la religion en tant que facteur fondateur de la nation), la philologie (même remarque au niveau de la langue) ou l'histoire (il fait de nombreuses références à des événements antérieurs).

Pour conclure, on peut donc dire que par le biais de cette conférence, Renan a créé une nouvelle conception de la nation, fondée essentiellement sur la volonté de vivre-ensemble. Cela rompt donc avec l'ancienne définition allemande qui faisait alors office de référence, au point que la nouvelle conception s'est imposée en tant que principe directeur dans les relations internationales au XX<sup>ème</sup> siècle, notamment lors de la phase de décolonisation.

Cependant, on peut s'interroger sur un dernier point. Si un individu souhaite vivre dans un groupe et intégrer ainsi une nation, on peut envisager que cette volonté est réservée à une communauté. Il est alors possible de se questionner sur la valeur de la « double-nationalité » qui serait alors appelée à disparaître du fait que l'individu ait à choisir avec quelle nation il veut évoluer, abandonnant du même coup son autre nationalité.